



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-216

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2025

Sommaire

84_SGAMISE_Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Sud-Est / Affaires sociales

84-2025-07-24-00004 - Arrêté préfectoral composition jurys ATIOM

2025 2 AML pour publication (3 pages)

Page 3

84-2025-07-24-00005 - Arrêté préfectoral de composition jurys

ATP2-session2 pour publication (4 pages)

Page 6

**Arrêté préfectoral N°SGAMI-SE-DRH-BZREC-2025-07-24-02
fixant la composition du jury pour le recrutement sans concours
d'adjoints techniques de l'intérieur,
organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2025 - 2
spécialité « Accueil, maintenance et logistique »**

La préfète de la zone de défense et de sécurité sud-est,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code général de la fonction publique ;
 - Vu** le Code de sécurité intérieure ;
 - Vu** le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L241-1 à L241-7 et R.242-1 et R.242-17 à R.242-22 ;
 - Vu** le Code de la Défense modifié, et notamment son article L4139-2 ;
 - Vu** l'ordonnance n° 2019-2 du 4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique civile ;
 - Vu** le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;
 - Vu** le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
 - Vu** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
 - Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
 - Vu** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
 - Vu** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
 - Vu** l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 - Vu** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
 - Vu** l'arrêté du 27 août 2010 modifié par l'arrêté du 18 mai 2020 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
 - Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 - Vu** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;
 - Vu** l'arrêté ministériel du 2 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
 - Vu** l'arrêté ministériel du 31 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition des jurys pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur, au titre de l'année 2025 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit pour la spécialité « Accueil, maintenance et logistique » :

Présidence du jury :

Madame Audrey MAYOL, Conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, ou Madame Ingrid BEAUD, Attachée principale d'administration d'Etat, ou Madame Stéphanie THAI, Attachée d'administration d'Etat, ou Madame Coline GLAIN, Attachée principale d'administration d'Etat, ou Madame Caroline COURTY, Attachée principale d'administration d'Etat.

Sous-commission «Maintenance» :

Membres titulaires :

- Monsieur Sylvain PERROU, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Meriém SANHAJI, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Olivier KRIEF, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Véronique BOURGEOIS, France Travail.

Membres suppléants :

- Madame Flavie CHARRIER, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Richard SANCHEZ-PENAS, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Stéphanie THAI, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Nicolas PEGOUD, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sarah PIZZI, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Ferdinand EKANGA, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie BERGER, France Travail ;
- Madame Pauline DUMAS, France Travail ;
- Madame Charlène LARUE, France Travail ;
- Madame Stéphanie RASCLE, France Travail ;
- Madame Constanza RIOLFI, France Travail.

Sous-commission «Logistique» :

Membres titulaires :

- Madame Carole HABERT, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Thierry LE GUELLENEC, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Jessica BOYER, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Marc FISCHER, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Stéphanie THAI, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Véronique BOURGEOIS, France Travail.

Membres suppléants :

- Madame Laurence BOURDIER, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Jimmy LAFARGE, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Anne-Charlotte MALHERBE, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Laurence GAGNERAULT, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sarah PIZZI, Ministère de l'Intérieur ;

- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie BERGER, France Travail ;
- Madame Pauline DUMAS, France Travail ;
- Madame Charlène LARUE, France Travail ;
- Madame Stéphanie RASCLE, France Travail ;
- Madame Constanza RIOLFI, France Travail.

Sous-commission «Conduite de véhicules» :

Membres titulaires :

- Monsieur Guillaume CHOTEAU, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Véronique BOURGEOIS, France Travail.

Membres suppléants :

- Madame Stéphanie THAÏ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame May KARMY, Ministère de l'intérieur ;
- Monsieur Chaouki AMARA, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sarah PIZZI, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie BERGER, France Travail ;
- Madame Pauline DUMAS, France Travail ;
- Madame Charlène LARUE, France Travail ;
- Madame Stéphanie RASCLE, France Travail ;
- Madame Constanza RIOLFI, France Travail.

Article 2 :

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité du Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 24 juillet 2025

Pour la préfète et par délégation
La directrice adjointe des ressources humaines

original signé

Ingrid BEAUD

Arrêté préfectoral N°SGAMI-SE-DRH-BZREC-2025-07-24-01 fixant la composition du jury pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer, dans le ressort du SGAMI Sud-Est – session 2025-2

- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le Code de sécurité intérieure ;
- Vu** le Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L241-1 à L241-7 et R.242-1 et R.242-17 à R.242-22 ;
- Vu** le Code de la Défense modifié, et notamment son article L4139-2 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2019-2 du 4 janvier 2019 portant simplification des dispositifs de reconversion des militaires et des anciens militaires dans la fonction publique civile ;
- Vu** le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- Vu** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;
- Vu** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 27 août 2010 modifié par l'arrêté du 18 mai 2020 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2^e classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Vu** l'arrêté du 31 mars 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- Sur** proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité Sud-Est,

ARRÊTE

Article 1 :

La composition des jurys pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2025 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit pour la spécialité « Accueil, maintenance et logistique » :

Présidence du jury :

Monsieur Ferdinand EKANGA, Ingénieur principal services techniques, ou Madame Audrey MAYOL, Conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, ou Madame Ingrid BEAUD, Attachée principale d'administration d'Etat, ou Madame Coline GLAIN, Attachée principale d'administration d'Etat, ou Madame Stéphanie THAÏ, Attachée d'administration d'Etat, ou Madame Caroline COURTY, Attachée principale d'administration d'Etat ou Monsieur Olivier DESCLOUX, Ministère de l'Intérieur, ou Monsieur Christian DURAND, Ministère de l'Intérieur.

Sous-commission «Dessinateur» :

Membres titulaires :

- Monsieur Aurélien MARQUEZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Meriém SANHAJI, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Stéphanie THAÏ, Ministère de l'Intérieur .

Membres suppléants :

- Monsieur Loïc MANIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Flavie CHARRIER, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sarah PIZZI, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur.

Concepteur de sujets:

- Monsieur Aurélien MARQUEZ, Ministère de l'Intérieur.

Sous-commission « Logistique»:

Membres titulaires :

- Monsieur Cédric JOUIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Stéphanie THAÏ, Ministère de l'Intérieur.
- Monsieur Sylvain PERROU, Ministère de l'Intérieur ;

Membres suppléants :

- Monsieur Bruno LANAQ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sarah PIZZI, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur.
- Madame Flavie CHARRIER, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Richard SANCHEZ-PENAS, Ministère de l'Intérieur.

Sous-commission «Maintenance»:

Membres titulaires :

- Madame Aurélie CAUDRON, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Sylvain PERROU, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Meriém SANHAJI, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Stéphanie THAÏ, Ministère de l'Intérieur.

Membres suppléants :

- Madame Delphine SCHERER, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Flavie CHARRIER, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Richard SANCHEZ-PENAS, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Quentin BRUN MANDRAN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sarah PIZZI, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur.

Concepteurs de sujets:

- Monsieur Sylvain PERROU, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Quentin BRUN MANDRAN, Ministère de l'Intérieur.

Article 2 :

La composition des jurys pour le recrutement sur concours externe et interne d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, au titre de l'année 2025 dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit pour la spécialité « Entretien et réparation de véhicules à moteur » :

Présidence du jury :

Madame Christine FORCE, Ministère de l'Intérieur, ou Monsieur Christian DURAND, Ministère de l'Intérieur, ou Madame Audrey MAYOL, Conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, ou Madame Ingrid BEAUD, Attachée principale d'administration d'Etat, ou Madame Stéphanie THAI, Attachée d'administration d'État, ou Madame Caroline COURTY, Attachée principale d'administration d'État ou Monsieur Jean-Pierre GÉNIQUET, Ministère de l'Intérieur, ou Monsieur Laurent SERVIGNE, Ministère de l'Intérieur, ou Monsieur Olivier BERTHET, Ministère de l'Intérieur, ou Monsieur Christophe COMBE, Ministère de l'Intérieur.

Sous-commission «Carrossier » :

Membre titulaire :

- Monsieur Jean-Pierre GÉNIQUET, Ministère de l'Intérieur.
- Monsieur Laurent SERVIGNE, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Olivier BERTHET, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Boris TAUREAU, Ministère de l'Intérieur.

Membres suppléants :

- Madame Stéphanie THAÏ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Liliane BOURCIER, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur.

Sous-commission « Mécanicien automobile » :

Membre titulaire :

- Monsieur Jean-Pierre GÉNIQUET, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Laurent SERVIGNE, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Emmanuel BOIVIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Jérôme ALLIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Frédéric DAUMAS, Ministère de l'Intérieur.

Membres suppléants :

- Madame Stéphanie THAÏ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sarah PIZZI, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Alberto MARQUES, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Liliane BOURCIER, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur.

Sous-commission « Mécanicien moto » :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre GENIQUET, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Laurent SERVIGNE, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Christophe COMBE, Ministère de l'Intérieur.

Membres suppléants :

- Madame Stéphanie THAÏ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Martine DETURCK, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sophie GERIN, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Sarah PIZZI, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Cédric FLOUREZ, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Liliane BOURCIER, Ministère de l'Intérieur ;
- Madame Caroline COURTY, Ministère de l'Intérieur.

Concepteurs de sujets:

- Monsieur Boris TAUREAU, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Laurent SERVIGNE, Ministère de l'Intérieur ;
- Monsieur Christophe COMBE, Ministère de l'Intérieur.
- Monsieur Alberto MARQUES, Ministère de l'Intérieur.

Article 3 :

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité du Sud-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 24 juillet 2025

Pour la préfète et par délégation
La directrice adjointe des ressources humaines

original signé

Ingrid BEAUD